

LES DIFFERENTES AIDES AUX CLUBS PROPOSEES PAR LA LIGUE AURA

Dans le cadre de son plan de Développement 2018-2024, la Ligue AURA soutient les clubs qui mettent en place de nouvelles actions qui déboucheront sur une augmentation de leur nombre de licenciés.

La valeur ou le montant de l'aide de la Ligue sont variables en fonction de l'envergure des projets, et ce soutien est parfois formalisé par une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans.

Ce document récapitule le montant des aides prévues par la Ligue, sachant qu'une étude au cas par cas pourra être effectuée par Maxime CARLOMAGNO, Conseiller Territorial de Développement AURA et Philippe DUCROZET, Vice-Président chargé de la branche clubs.

Contact : m.carlomagno@laura-tt.fr – 06.14.33.56.77

AFFILIATION DE NOUVEAUX CLUBS :

1ère année : 250€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
300€ si le club a au moins 10 licenciés

2ème année : 200€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
250€ si le club a au moins 10 licenciés

NB : cette aide est versée de manière automatique en fin de saison et ne nécessite aucune demande particulière.

En fonction des saisons et des besoins, une dotation en matériel pourra éventuellement être effectuée pour les nouveaux clubs qui compteront le plus de licenciés (table, tables d'arbitrage...).

ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL DU PREMIER PAS PONGISTE AVEC PRISE DE LICENCES PROMOS :

- de 20 à 39 licences loisirs : quote-part 1,50€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences loisirs : quote-part 1,50€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences loisirs : quote-part 1,50€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences loisirs : quote-part 1,50€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences loisirs et plus : quote-part 1,50€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences promos et prise de tous les autres participants en licences événementielles : présence sur place du CTD et / ou de Maxime CARLOMAGNO si la date est compatible.

Les clubs bénéficiant d'une aide devront transmettre à leur comité ou à la ligue la liste des participants qui ne sont pas licenciés en promos en vue d'une saisie en licences événementielles.

REALISATION D'UN SITE INTERNET :

La Ligue peut proposer à tous les clubs d'Auvergne Rhône-Alpes qui le souhaitent de leur créer gratuitement un site internet dynamique ! Tous les frais sont en effet pris en charge par la Ligue : création du site, frais d'hébergement, nom de domaine et formation à distance de la personne chargée de la gestion du site (aide d'une valeur de 150€).

CREATION DE NOUVELLES ANTENNES DE CLUBS :

Un club déjà affilié qui crée un nouveau lieu de pratique percevra une aide ponctuelle de 300€ si cette ouverture de salle lui amène au moins 10 nouveaux licenciés.

CREATION D'UNE SECTION PING 4-7 ANS :

Guide du Ping 4-7 ans + journée de formation sur ce thème offerts et aide financière de 300€ si l'ouverture de la section amène au moins 5 licenciés loisirs supplémentaires.

CREATION D'UNE SECTION PING SANTE BIEN-ÊTRE :

- 200€ d'aide si l'ouverture d'une section ping santé bien-être amène au moins 5 licences loisirs ou compétitions supplémentaires.

- 100€ d'aide en cas d'inscription d'un entraîneur bénévole du club au module de formation « animateur d'entretien physique » ou « moniteur de ping sur ordonnance » (les clubs employeurs peuvent obtenir une prise en charge par un OPCO de type Uniformation).

CREATION D'UNE SECTION FIT PING TONIC :

1ère année : 200€ d'aide si l'ouverture de la section amène au moins 5 licences loisirs supplémentaires.

2ème année : 200€ d'aide si la section compte au moins 8 licencié(e)s loisirs.

HANDISPORT ET SPORT ADAPTE :

- Prise en charge des parts FFTT et Ligue sur les licences traditionnelles pour les personnes ayant déjà une licence en fédération Handisport ou Sport Adapté. La demande sera à faire par le club en fournissant copie de la licence de la fédération concernée. La régularisation sera effectuée par la Ligue en fin de chaque trimestre.

- 100€ d'aide pour la création d'une section handisport ou sport adapté qui compte au moins 2 personnes ayant une double licence FFH-FFTT ou FFSA-FFTT (compétitions ou loisirs).

ORGANISATION D'UNE ETAPE DE PING TOUR :

- 1 000€ pour une étape de niveau 1 + aide en ressources humaines si possible

- 500€ pour une étape de niveau 2

- 250€ pour une étape de niveau 3

L'aide ne sera versée qu'après la fourniture d'un article de presse et l'envoi de demandes de licences événementielles en quantité suffisante par rapport au nombre de participants.

OPERATION RAQUETTES :

- Aide financière sur l'achat des raquettes, via le kit PPP de la FFTT, sur facture.

- Le kit PPP de la FFTT coûte 5€, l'aide de la Ligue sera de la totalité du kit. La commande est faite par le club qui fera passer la facture à la ligue après l'accord de son comité.

- Pour que l'aide soit attribuée le club doit s'engager à prendre à minima 50% de licences loisirs par kit PPP pris en charge. (Exemple : 120 kits payés par la Ligue pour au moins 60 licences loisirs prises).

CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIGUE-CLUB :

La mise en place de ces actions ou d'autres actions visant à augmenter le nombre de licenciés trads ou promos pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans entre la Ligue et le club.